

Camion (châssin)	S A U R E R	5 D (moteur: D 2 K)	CH 3716 27
---------------------	-------------	------------------------	------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "5 D" à gauche sur grille du radiateur et sur plaquette du constructeur
à gauche sur siège du passager

Nombre de châssis frappés à gauche, à l'avant en haut sur longeron (dans compartiment moteur)
 Marque d'identification du moteur frappé "D2K" à gauche, à l'avant latéralement sur bloc-moteur
 Constructeur Aktiengesellschaft A. SAURER, Arbon

CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>6</u> Entraînement <u>arrière</u> Direction <u>à droite</u> Assistance <u>hydraulique</u> Frein de service <u>AV-air compr. hydr./AR-air compr. 2-circ. exp. int. 4)</u> Frein auxiliaire <u>à ressort, exp. interne ralentisseurs/éch. progressif</u> Frein stationn. <u>sur roues AR **)</u> Frein pr. rem. <u>2-cond. indirect</u> Transmission <u>mécanique</u> Nombre vit. <u>2x4+1</u> Blocage differ. <u>oui</u> Crochet rem. <u>s. demande</u> Vitesse max. <u>95</u> km/h	MOTEUR Genre <u>en ligne</u> Temps <u>4</u> Marque <u>SAURER</u> Carbur. <u>D</u> Type <u>D 2 K</u> Position <u>avant</u> Nombre cyl. <u>6</u> Alésage <u>133</u> Course <u>150</u> Cylindr. <u>12497</u> cm ³ CV-Impt <u>63,65</u> CV-puiss. <u>250 (DIN)</u> à <u>2200</u> t/m Refroidissement <u>eau</u> Bruit <u>86</u> dB (A) à <u>2390</u> t/m Amortissement bruit <u>1/pot 990x/ 250</u>
--	--

CARROSSERIE Forme cabine normale Nombre portes 2
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 3 ; AV 3 ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	AV 2000	AR 1710
§) Diâm. braquage		G 15,6	DR 15,6
Empattement	4500 ou 5000		
	Dimensions ext.		
Longueur	6840 ou 7340		
Largeur	2300		
Hauteur	2660		
Porte à faux	AV	1270	
	AR	1070	
	lat.		

POIDS §)	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	selon carrosserie			
Charge utile	selon carrosserie			
Total				16000
Garantie fabr.	6500		13000	18000 +)
Dimens. pneus	11.00 - 20		16PR	
Charge p. essieu	6500 (7,75)		11500 (7,75)	
Poids maxi	de l'ensemble <u>68000</u> kg			++)

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 24 v

Feux de route GALLAY 200 AR Avertisseur optique oui

Feux de croisement GALLAY 200 AR Feux de position GALLAY 200AR

Feux de gabarit A (E)

Avertisseur 2/ BOSCH 0 320 126 001/006 102 (dB/A)

Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui

Feux arrières WBC CH 1 0133 02 Catadioptres I (E)

Feux stop WBC CH 1 0133 02 Feux de recul 1/à droite

Eclair. plaque contr. 1/comb.à gauche Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur à gauche + à droite Indic. vitesse tachygr.

Indic. direction clign. 4/disposition III

AV-lat.: 4 (E) latér. - AR WBC CH 1013302

Avert. clign. oui

Cale d'arrêt: 300 x 150 x 200

Richaruch : 3,5

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Camion

Marque & type SAURER 5 D

Homologation n° CH 3716 27

Forme de la carr.

Places ass. : Total 3 (3 avant)

Poids à vide sel. bull. Carburant D

pesage CV 63,65

Charge utile sel. vhc. Cylindrée 1249 (cm³)

Poids total 16000 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. homologué = 203 987

- * Frein de service: régulateur de force de freinage progressif selon charge sur roues AR. Témoin de perte de pression dans le circuit hydraulique de l'essieu AV: flotteur dans le réservoir de liquide de freins avec vibreur dans la cabine.
 - ** Freins à ressorts: pression de service par réservoir séparé, libération pneumatique par le circuit AR et bouton-poussoir dans la cabine; libération mécanique par vis dans les cylindres.
 - + Dispositifs de freinage et cale essayés avec 18 t.
 - ++ Démarrage en côte de 15 % effectué avec train-routier de 63 t. de poids total
 - §) Dimensions, poids et équipement sont à contrôler à l'immatriculation individuelle.
- Arbon, 18 - 19.6.1973

Camion (châssis)

S A U R E R

5 D
(moteur D 2 K)

CH 3716 27

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Remplace la fiche complémentaire CH 3716 27 du 9.11.1973 (assurer dans une pente)

Variante de transmission: boîte ZF-Synchroma S6-90 avec convertisseur WSK 400 ou WSK 440
(le véhicule peut être assuré dans une déclivité, selon l'art. 20, al. 4 de l'OCE, par l'engagement de la marche AR en montée et de la lère vitesse en descente).

Berne, 30.12.1976 - lin